

Conseil d'administration du 18 octobre 2023

Vu le décret 2014-1679 du 30 décembre 2014 portant création de CentraleSupélec,
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'instruction comptable commune BOFiP-GCP-21-00042 du 16 décembre 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission des moyens du 06 octobre 2023,

Délibération

En application de la décision du Conseil d'Administration du 26 Juin 2023, un bien est immobilisé lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- Il y a enrichissement du patrimoine de l'Ecole,
- La valeur unitaire du bien est supérieure à 800 € HT
- La durée d'utilisation du bien est supérieure à une année.

Le conseil d'administration autorise le relèvement du seuil d'immobilisation à 5 000 HT pour les biens financés par le Conseil Européen de la Recherche.

En dessous de ce seuil, les achats sont comptabilisés en fonctionnement.

Nombres de votants : 32

Vote pour	Vote contre	Abstention
32	0	0

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 18 octobre 2023

La Présidente du Conseil d'administration

Delphine Ernotte Cunci



Campus de Paris-Saclay (siège)
Plateau de Moulon
3 rue Joliot-Curie
F-91192 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél : +33 (0)1 75 31 60 00
SIRET : 130 020 761 00016

Grand Établissement sous tutelle supérieure

Campus de Metz
Metz Technopôle
2 rue Edouard Belin
F-57070 Metz

Tél : +33 (0)3 87 76 47 47
SIRET : 130 020 761 00040

Campus de Rennes
Avenue de la Boulaie
C.S. 47601
F-35576 Cesson-Sévigné cedex

Tél : +33 (0)2 99 84 45 00
SIRET : 130 020 761 00032

Campus de Reims
Chaire de Biotechnologie
3 rue des Rouges Terres
51110 Pomacle

Tél : +33 (0)3 52 62 05 12
SIRET : 130 020 761 00057

conjointe du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'enseignement